



République Française

MAIRIE D'AUFFREVILLE-BRASSEUIL

78930 - ☎ 01.34.77.11.68

ARRÊTÉ DU MAIRE N°13/2024

REGLEMENTATION DE CIRCULATION BRANCHEMENT TELECOMMUNICATION 15 rue des Plantes aux Moines

Nous, Maire de la Commune d'AUFFREVILLE-BRASSEUIL,
Vu les articles L 2212-1 et suivants du Code général des Collectivités territoriales,
Vu la demande présentée par **l'entreprise FGC, sise 72 rue de Longjumeau à BALLAINVILLIERS (Essonne)** pour le compte d'Orange, concernant la création d'un raccordement de télécommunication au droit du n°15 rue des Plantes aux Moines,
Considérant la nécessité de poser un enrobé de 22 mètres linéaires sur la chaussée et le trottoir afin de terminer le chantier débuté le 28 mars dernier,
Considérant qu'à l'occasion de ces travaux des accidents pourraient se produire, si la circulation n'y était pas réglementée.

ARRÊT O N S

ARTICLE 1^{er} : A partir du **20 mai 2024** et pour la durée du chantier, le stationnement sera interdit 50 mètres avant et après les travaux, la vitesse sera limitée à 30 kilomètres/heure et une circulation réduite sur une demie chaussée sera mise en place en fonction des impératifs du chantier.

ARTICLE 2 : La durée du chantier est fixée à **21 jours**.

ARTICLE 3 : **L'entreprise FGC, sise 72 rue de Longjumeau à BALLAINVILLIERS (Essonne)**, retenue pour exécuter ces travaux aura la charge d'apposer les panneaux réglementaires.

ARTICLE 4 : Les contrevenants audit arrêté s'exposeront aux sanctions prévues par la Loi. La gendarmerie est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Pour extrait certifié conforme,
AUFFREVILLE-BRASSEUIL, le 7 mai 2024

Le Maire,
Serge ANCELOT

Affiché le 07/05/2024

Le Maire,

